

ANNEXES

Comme mentionné ci-avant dans le rapport, nous joignons en annexes les questions et observations soumises à l'appréciation du maître d'ouvrage et son mémoire en réponse, le tout, venant compléter le dossier, mais également, servir d'engagement quant au résultat qu'il devra respecter, pour être incorporé au dossier soumis à l'enquête.

CEPET, Le 28 JANVIER 2008

Monsieur le Président SIVOM
SAINT GAUDENS - MONTREJEU
- ASPET
LA GRAOUADE - Route du circuit
31800 SAINT GAUDENS

Affaire : IC extension CET PIHOURC
31800 - LIEUX -

Monsieur le Président,

L'enquête publique à propos de votre demande tendant à solliciter les autorisations :

- d'extension de l'installation de stockage de déchets non dangereux,
- de travaux sur le ruisseau du BARRAIL, avec rejets des eaux pluviales et eaux de surface, des lixiviats après traitement au titre de la loi sur l'eau,
- pour l'institution de servitudes d'utilité publique,

sur le territoire des communes de SAINT GAUDENS, LATOUE et SAUX et POMAREDE - s'est terminée le 29 DECEMBRE 2007.

Par contre, le dernier registre d'enquête émanant de la commune de LATOUE et les courriers attachés ne me sont parvenus que le 24 Janvier 2008, ce qui explique le retard.

Comme il est prévu en matière d'Installations Classées et conformément à l'article 7 du décret du 21 SEPTEMBRE 1977, je vous prie de trouver dans le présent mémoire les questions ou remarques essentielles posées par le public qui s'est déplacé pour prendre connaissance du projet.

A noter qu'au total, j'ai recensé 45 observations individuelles ou collectives, sur SAINT GAUDENS dont 32 reçues par courrier et déposées et 13 inscrites sur le registre mis à disposition du public en la Mairie représentant 271 pages d'observations et requêtes auxquelles il faut ajouter des plans et photographies joints.

Un mémoire émanant du Maire de la commune de CAZENEUVE MONTAUT a été reçu par courrier et comprend 43 pages avec diverses observations, des pièces venant à l'appui de ces dernières.

En sus, sur les communes de LATOUE et SAUX et POMAREDE j'ai recensé 11 observations ou requêtes et reçu 12 courriers, plus l'avis du Conseil Municipal de LATOUE où figurent des réserves, représentant au total 30 pages.

Les copies de tous les dépôts et écrits durant cette enquête sont joints au présent courrier afin que vous puissiez les analyser et y apporter les réponses que vous jugerez utiles.

... / ...

Je vous rappelle les principaux thèmes évoqués par la population durant cette enquête, sans exhaustivité quelconque :

- nuisances olfactives importantes au niveau des odeurs à certaines périodes de la journée ;
- gestion du site contestée dans le sens d'insuffisance constatée par les associations avec photos et constats d'huissiers à l'appui ;
- effondrements répétés des parois des casiers laissant supposer une mauvaise mise en œuvre ;
- géologie non compatible avec un centre d'enfouissement compte tenu de calcaires mélangés aux argiles ;
- insuffisance du tri sélectif à la base qui permettrait de réduire les OM et assimilés, donc de limiter les nuisances de toutes sortes, mais également, limiter l'extension ou les besoins ;
- non acceptation des déchets d'une autre provenance que du COMMINGES, et surtout pas d'Espagne ;
- collecte et traitement des lixiviats peu efficaces, car constats à plusieurs reprises de pollutions des eaux de surface par rejets dans ruisseaux environnants et élimination en incinérateur alors qu'il y a nécessité de les traiter et en dernier recours de les incinérer ;
- quel est le choix définitif et retenu pour le traitement des lixiviats, sur lequel le dossier n'est pas suffisamment précis ;
- conteste le titre même du CET par rapport aux déchets reçus et souhaite une définition plus précise de l'appellation « déchets non dangereux » qui n'existe pas au niveau de la loi ;
- quels sont les autos-contrôles pratiqués au niveau des rejets (torchères, lixiviats ...), compétence des personnes pour les faire, tenue de registres et la fréquence des contrôles administratifs ;

et sur lesquels j'aurais souhaité que vous apportiez des réponses et votre point de vue afin de me permettre de compléter mon information et être en mesure de motiver mon avis personnel au niveau de mes conclusions.

De plus, je vous joins quelques remarques ou observations personnelles me paraissant nécessiter quelques compléments ou précisions, toujours dans le souci d'une meilleure compréhension et d'une bonne gestion de ce dossier :

- que la collecte des déchets s'effectue aussi bien sur le Sud du département de la HAUTE-GARONNE, que sur une partie de l'ARIEGE et des HAUTES PYRENEES : qu'à ce titre il me paraît souhaitable que vous rappeliez, dans un tableau récapitulatif, toutes les communes concernées avec le principe de la collecte en vigueur (avant tri ou après tri sélectif), de quelle manière le transport s'effectue, les tonnages respectifs collectés et enfouis (s'ils sont différents), d'une manière générale la justification des tonnages avancés à enfouir. De quelle manière se traduit l'inter-communalité au niveau de l'optimisation des transports et favorise la complémentarité des équipements ;

... / ...

- que vous puissiez répertorier dans un autre tableau, par nature de déchets, les quantités et les qualités reçues au CET du PIHOURC ;
- que vous me fournissiez une copie des arrêtés d'exploitation qui réglementent votre installation en vigueur et qui servent de base aussi bien à la collecte qu'à l'enfouissement et constituent la base de l'exploitation actuelle ;
- que le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés prévoit une réduction à la source, une valorisation matière et organique dans un cadre national, une valorisation de 50 % des déchets collectés, de quelle façon vous traitez les déchets non valorisables ou non recyclables sur votre site. Je souhaiterais que vous puissiez argumenter de quelle manière vous orientez ou contribuez à répondre à ces objectifs opposables, ou, à tout le moins, me rappeliez quels sont vos objectifs en la matière ;
- quelles sont les créations d'installations complémentaires annexes prévues au niveau du plan départemental participant à éviter tout sur dimensionnement des installations ?
- que je n'ai pas su trouver dans le dossier la traduction, au niveau des quantités collectées, de l'incidence de l'incinérateur à l'horizon 2012 dans le SUD du département qui viendra en complément du CET pour 100 000 tonnes. A priori, il devrait conduire à la diminution des déchets, voire à la modification de la qualité des déchets à enfouir. Après sa mise en service la zone 3 traitera 185 000 tonnes. D'où vont-elles provenir ? Des précisions et des justificatifs s'imposent afin de comprendre les enjeux et de quelle façon vous pouvez arriver aux quantités avancées (avec, en sus, un traitement des non valorisables et non recyclables prévu au niveau du scénario 4 du plan départemental) ;
- quels sont les efforts et les investissements effectués en matière de collectes sélectives depuis 2003 comme prévus au niveau du plan départemental ?
- que durant l'enquête publique un nombre important de personnes a eu tendance à mettre en doute la pérennité des bâches venant en complément d'étanchéité des casiers d'argile arguant leur peu de résistance au perçage, à un vieillissement précoce qui ne correspond pas à la durée d'exploitation demandée, ... A ce titre, je souhaiterais que vous puissiez me fournir tous éléments sur les qualités utilisées, le processus de mise en oeuvre (étirement, PV vieillissement, épaisseur, soudure, normes NF, avis techniques ou autres ...) avec les caractéristiques techniques des produits confirmant leur adaptation à l'utilisation envisagée ;
- que la collecte des OM et autres déchets assimilés implique leur traitement en CET ou autres procédés. Mais également, que cela nécessite de mettre en oeuvre des moyens pour contenir, réduire, voire limiter la mise en décharge de certains de ces déchets selon la directive européenne du 26 AVRIL 1999. Si la vocation du CET du PIHOURC au niveau du plan départemental ne fait aucun doute, qu'en est-il des

réductions réglementaires à prendre en compte et de quelles manières celles-ci sont elles envisagées d'autant plus que les déchets biodégradables doivent être réduits de 65 % à l'horizon 2017 ?

- que les déchets mis réellement en décharge au CET du PIHOURC correspondent bien à l'arrêté du 2 FEVRIER 1998 qui impose le caractère ultime aux déchets devant être mis dans ladite décharge.
- qu'en est-il de la collecte sélective sur le territoire couvert par la zone 3 et particulièrement au niveau des recyclables secs et aussi bien en zone rurale qu'urbaine ? Etant entendu qu'un centre de tri sélectif ne peut être qu'une réponse provisoire.

D'une manière plus générale, j'aurais souhaité que vous puissiez me rappeler de quelles façons est organisée la collecte des OM dans chaque secteur (COUSERANS, MAGNOAC, HAUTE GARONNE), comment sont-elles triées sur place (centre de tri, quai de transfert ...) et acheminées sur le CET, le mode de transport retenu, avec si possible l'incidence globale au niveau des gaz à effet de serre comparée selon les méthodes actuelles (collecte, transport, fonctionnement CET).

Egalement, que vous m'exposiez vos prochaines orientations et engagements vis à vis du plan départemental actuellement en révision afin d'être en conformité avec ce dernier, voire de le précéder éventuellement d'un point de vue protection, voire amélioration, de l'environnement. En tout état de cause en quoi consiste votre contribution pour une meilleure gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire concernant le CET.

En définitive, que vous me rappeliez l'impact des mesures prises ou les efforts entrepris vis à vis de votre contribution au niveau d'un bon développement durable dans le domaine qui nous préoccupe, les gains obtenus, en mettant en avant tout ce qui peut participer à la valeur ajoutée d'une éco-participation.

Je vous suggère que préalablement à l'envoi de votre mémoire en réponse, une rencontre puisse avoir lieu au cours de laquelle vous m'exposerez vos points de vue qui pourraient appeler d'autres remarques avec, en plus, la visite du centre de tri implanté que vous exploitez en plaine de rivière.

Dans l'attente de notre rencontre dans les meilleurs délais, tout en vous souhaitant bonne réception des présentes pièces,

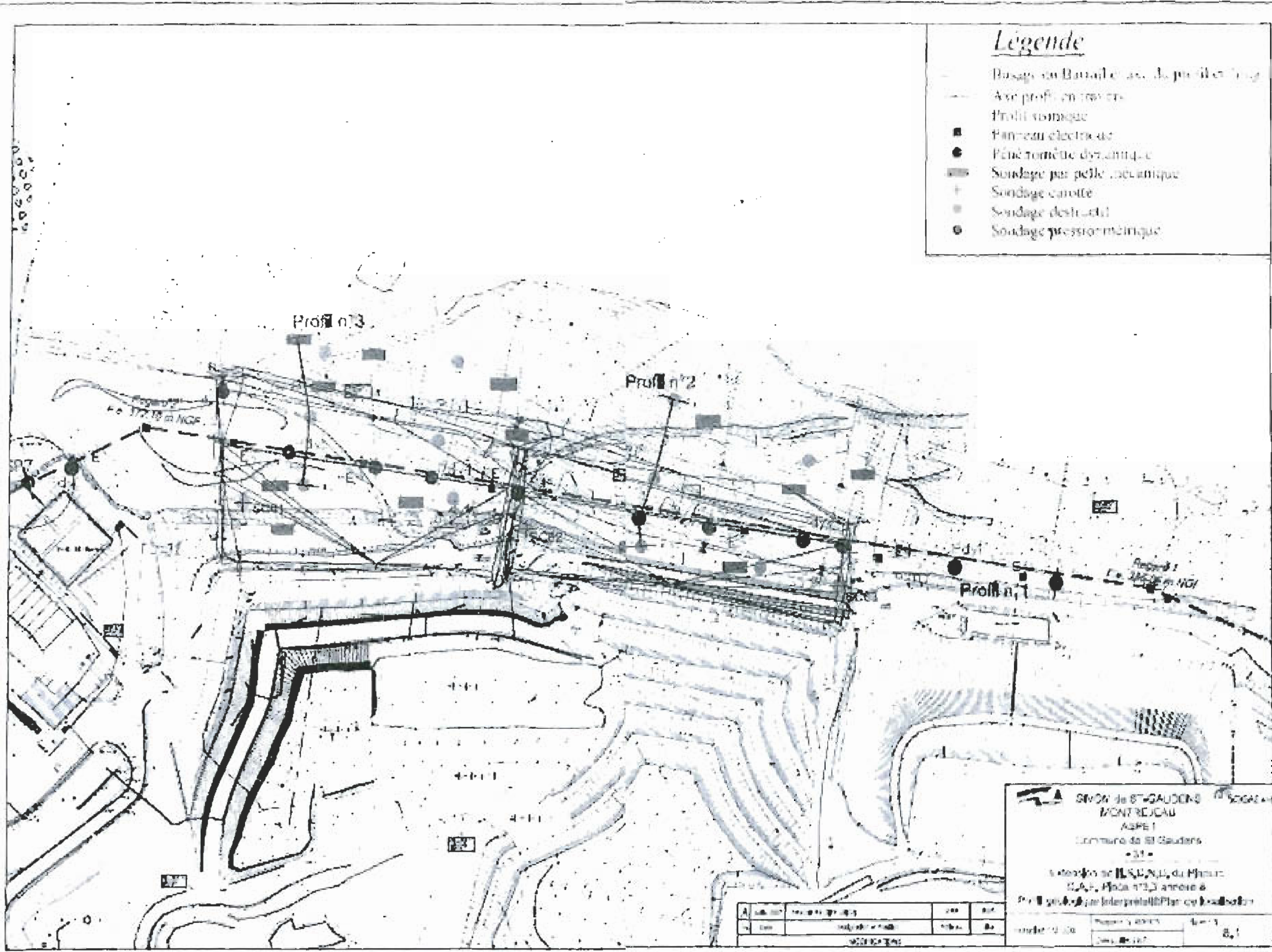
Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes salutations distinguées.

Le commissaire enquêteur,

Hervé TEYCHENE

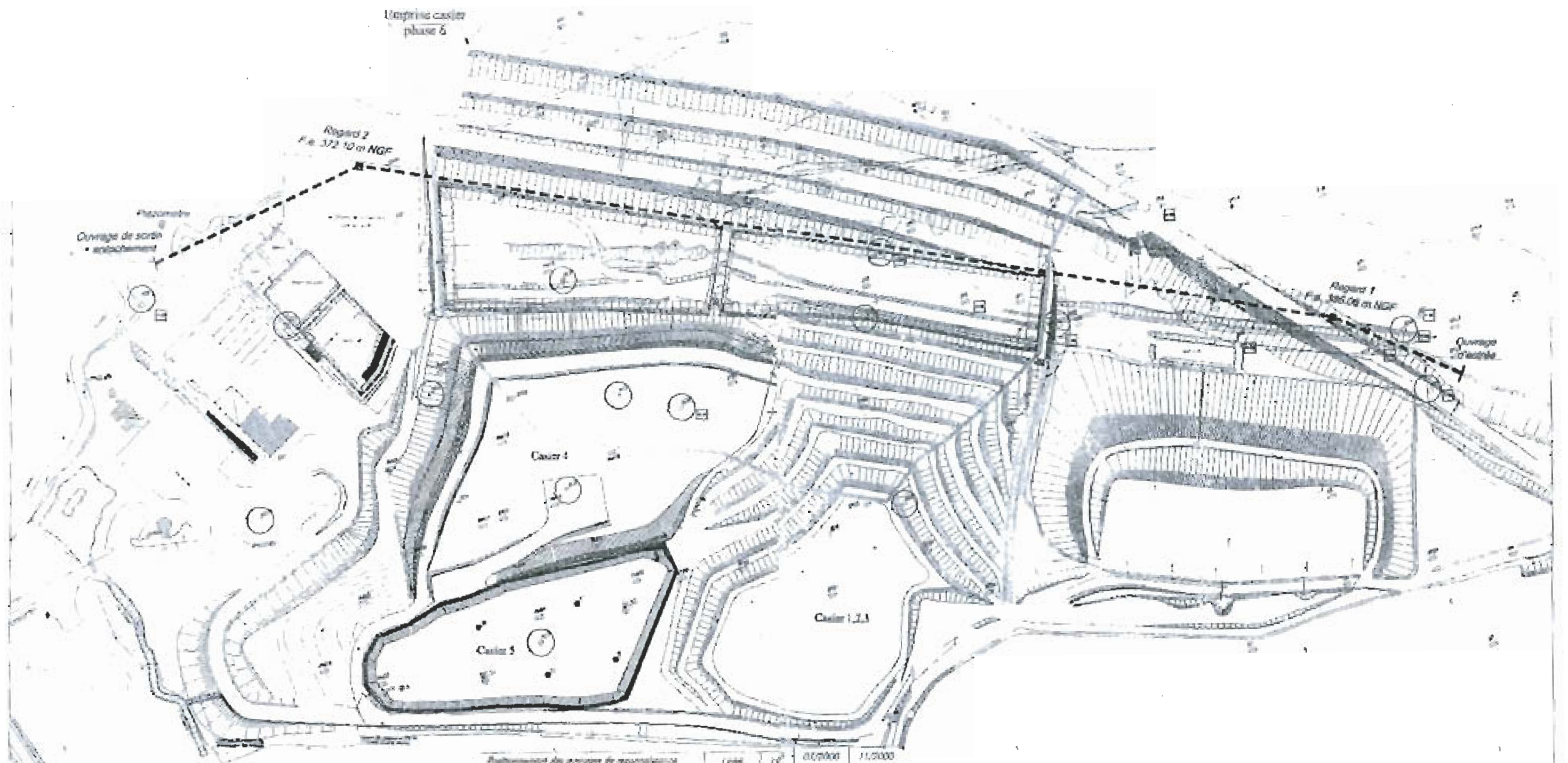
Légende

- Basage du Bataillon ass. de profil n°1
- Axe profil en travers
- Profil longitudinal
- Puits eau électrique
- Pénétration dynamique
- ▨ Sondage par pelle mécanique
- † Sondage carotte
- Sondage destructif
- ⊙ Sondage pressiométrique



Simon de ST-GAUDENS
MONTREUIL
 ASPE 1
 Commune de St Gaudens
 • 31 •
 Le Service de B.S.U.N.U. du Minis.
 S.A.F. Place n°13 avenue B
 P. 11 200 000 par Interprétation Plan de l'Etat

A	1:500	1:1000	1:2000	1:5000	1:10000
B	1:500	1:1000	1:2000	1:5000	1:10000



Répartition des ouvrages de reconnaissance		1/500	1/200	1/100 000	1/50 000
Sondage pelle mécanique		2 (2)	1	NA(1)	-
Sondage électro		3	3	-	9(1)
Sondage caroté		-	-	3(3)	-
Sondage torse		-	-	1(1)	-
Sondage mécano (Placemètre)		-	-	4(3)	-
Sondage pelle mécanique - intrusion (tranchée)		-	-	-	2(1)
					2(1)
					1(1)

Légende: () - nombre de sondages

Profondeur de tranchée (dans les mètres) / Profondeur après l'excavation (en mètres)

Couvrage des ouvrages en Placemètre

Sondage électro Posé 2008 implantation prior

A	100	PROJET	PROJET	100	100
		Designation et Poste	Projet		
MODIFICATIONS					

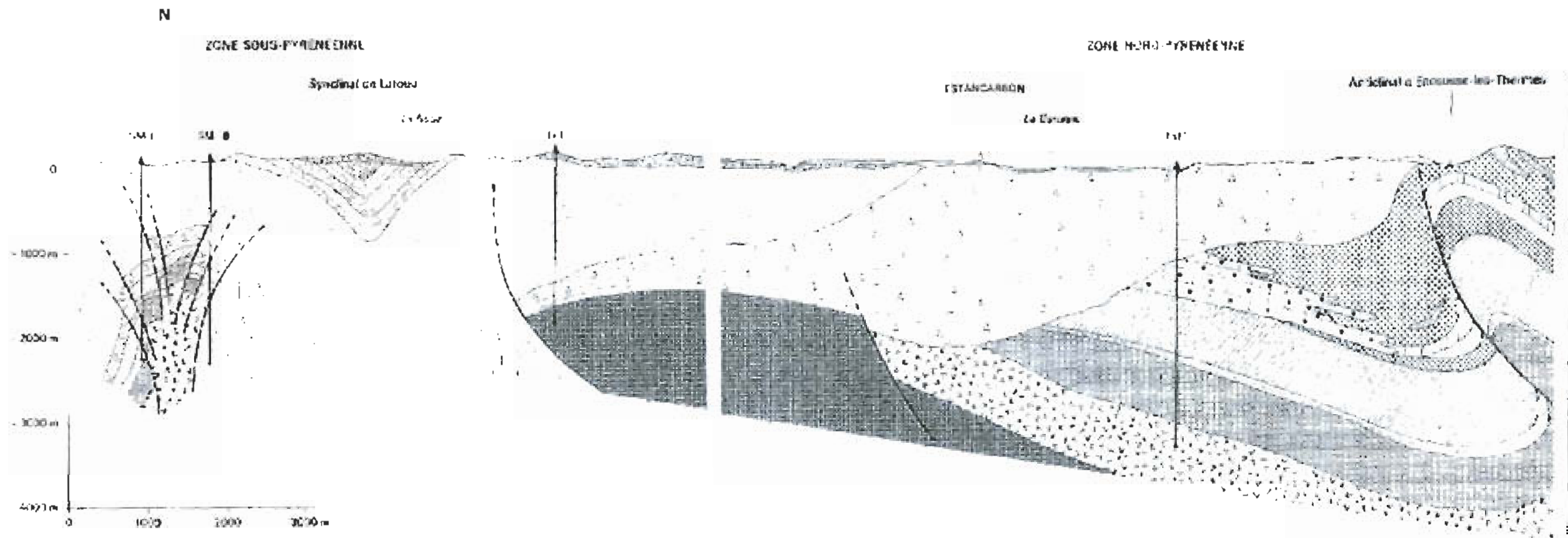
SIVOM DE MONTREJEAU - ST-GAUDENS - ASPET
Commune de St Gaudens

EXTENSION DU CET OU PIHOURC

Etudes géotechniques
Implantation sondage existant

Echelle: 1/2 500	Rapport n° 4002/8	Figure n°
	Date: Nov 2008	03

COUPE GEOLOGIQUE INTERPRÉTATIVE DE LA BORDURE SEPTENTRIONALE DU MASSIF DE MILHAS A L'ANTICLINAL DE SAINT-MARCEY



- | | | |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Quaternaire Massifs miocènes Terrains tertiaires Dora Molenet Maastrichtien moyen et supérieur | <ul style="list-style-type: none"> Flysch marneux (jusqu'en de Plaguel - Maastrichtien inf. à Séronien) Wald Fyisch (zone nord pyrénéenne) A bc - Cénomane et brèches (Saint-Marcel) - Séronien inf. à Cénomane Marnes et calcaires Calcaires "argoneux" Marnes-calcaires - Gargasien inf. Marnes de Samaran - Bédoulien | <ul style="list-style-type: none"> Dora Molenet Jurassique calcaire et dolomite Trias moyen et supérieur Trias inférieur et inférieur Trias argileux Trias calcaire |
|---|--|---|

BRGM de ST-GAULIENS
 MONTREJEAU
 ASPF
 Commune de St-Gaulens
 - 31 -

Extension de P.S.O.N.D. du Pjbourc
 D.A.E. Plans - 3,2
 Extrait "Coupe Interstad." du BRGM

	PROJET DE TRAVAIL	OBJET	LIEU	DATE
	SIGNATURES			